VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1374
SÉANCE DU 16 JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 61 oui et 2 abstentions

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2018, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2018, l'annexe aux comptes 2018 et le rapport de l'organe de contrôle du 27 mars 2019 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Didier Lyon

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet